

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

Conditions Générales de Fonctionnement de la

CLINIQUE DE CONQUES

CENTRE HOSPITALIER VÉTÉRINAIRE ÉQUIN

Les présentes conditions sont consultables sous un format papier à la clinique ou peuvent être consultées sur notre site : <http://cliniquedeconques.com/>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « Centre Hospitalier Vétérinaire pour Equidés » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires :

<https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/mon-exercice-professionnel/documents-pour-mon-exercice>

Les courriels peuvent être adressés à l'adresse : contact@cliniquedeconques.com et notre site internet <http://cliniquedeconques.com/> est à la disposition des clients pour leur information.

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 13h30 et de 14h30 à 19h00 et 24h/24 7j/7 dans la cadre de la permanence de soins (URGENCES) et de la continuité de soins (HOSPITALISATION).

Les consultations ont lieu sur rendez-vous ou en urgence.

Le transport des chevaux au CHV est obligatoire. Il se fait soit par les propres moyens du propriétaire soit par l'intermédiaire d'un transporteur.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire :

Dr BON Guillaume, N° ordre 20460, associé, ancien interne de l'université de Montréal.

Dr CASAMATTA Jean-Michel, N° ordre 17421, associé, ancien interne de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Dr DEPECKER Marianne, N° ordre 21391, associée, spécialiste en médecine interne, Dipl. ECEIM.

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

Dr ECHEBERRIA Nerea, N° ordre 33164, salariée, diplômée de l'Universidad Alfonso X El Sabio (Espagne).

Dr LENORMAND Mathieu, N° ordre 18357, associé, ancien interne de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Dr RELAVE Fabien, N° ordre 18713, associé, spécialiste en chirurgie équine, Dipl. ECVS-LA.

Personnel non vétérinaire :

Mme Caroline ANGELY – ASV échelon 3

Mme Élise BONNAUD - ASV échelon 3

Mme Marie BONNAUD - ASV échelon 3

Mme Faustine BORDIER BRANGIER - ASV échelon 3

Mme Caroline BRAUD – Secrétaire-comptable

Mme Lucille CLAUDEL - ASV échelon 5

Mme Charlotte GONNET – ASV échelon 3

Mme Margaux JACQUET – ASV échelon 3

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine préventive : vaccination, vermifugation, bilan de santé ...
- Consultations de médecine générale et spécialisée : respiratoire, cardiologie, gastro-entérologie, dermatologie, ophtalmologie, endocrinologie, neurologie, néonatalogie, médecine sportive
- Chirurgies de convenance et chirurgie spécialisée : osseuse, digestive, articulaire, respiratoire...
- Consultations d'ostéopathie
- Consultations d'orthopédie
- Examens de laboratoire :
 - Analyses sanguines : numération formule sanguine (EXIGO FUJI), biochimie (FUJI NX500), gaz du sang (Vetstat IDEXX), SAA (Stable Lab), tests PCR (Enalees)
 - Cytologie (frottis sanguin, liquides biologiques, raclages cutanés)
 - Coproscopie
 - Effectués le cas échéant par un laboratoire extérieur (VETODIAG ou LABEO) avec accord du client.
- Imagerie médicale :
 - Radiographie : 2 capteur-plan SCIL et 2 générateurs (1 HF 400, 1 HF 80)
 - Echographie : tendino-ligamentaire, transrectale, abdominale, thoracique et cardiaque (1 CANON APPLIO et 1 Philips AFFINITI 50G en appareil fixe / 1 EXAGO ECM et 1 SONOSITE EDGE en appareil portable)
 - Tomodensitométrie : Scanner Aquilion LB (CANON) avec accès sous anesthésie générale (table) ou debout (travail)

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

- Gastroscopie et endoscopie : 2 colonnes de vidéo-endoscopie (STORZ), 2 endoscopes, 1 endoscope embarqué (DRS OPTOMED) et un gastroscope (STORZ)
- Arthroscopie : 1 arthroscope (STORZ), 1 arthroscope (LINVATEC), 1 laparoscope 56 cm de long (STORZ), 1 laparoscope 37 cm de long (STORZ) (debout ou sous anesthésie générale)

- Délivrance de médicaments :
 - Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5) Surveillance des animaux hospitalisés

La CLINIQUE DE CONQUES propose un service d'hospitalisation pour les animaux nécessitant des soins intensifs, rapprochés, spécifiques, et/ou post-opératoires.

Les chevaux hospitalisés sont sous surveillance vétérinaire.

Le rythme de la surveillance est défini de façon raisonnée en fonction de la situation clinique. Si un client souhaite une surveillance à une fréquence supérieure à celle estimée nécessaire par l'équipe vétérinaire, il doit en faire la demande explicitement à un vétérinaire et un coût supplémentaire sera alors exigé.

Les chevaux hospitalisés sont gardés dans des boxes appartenant à la SAS HARAS DE CONQUES qui émettra une facture de pension au plus tard à la fin de l'hospitalisation. Environ une trentaine de boxes sont disponibles et 4 boxes en isolement pour les affections déclarées contagieuses ou susceptibles de l'être.

Informations générales relatives à l'hospitalisation :

Il est indispensable, pour que l'admission du cheval se déroule dans de bonnes conditions, qu'elle soit à minima précédée d'un appel téléphonique et d'avoir communiqué tous les antécédents du cheval soit directement soit par l'intermédiaire de votre vétérinaire traitant.

Le propriétaire a la possibilité de contracter une assurance couvrant les risques d'hospitalisation ou de chirurgie. Le propriétaire est tenu d'en informer la clinique lors de la réalisation du dossier d'hospitalisation. Il appartient au propriétaire de prévenir son assurance avant l'admission du cheval en clinique.

Pour rendre visite à votre animal hospitalisé : En semaine : Les visites sont autorisées la journée pendant les horaires d'ouverture du secrétariat. Le WE : Les visites sont autorisées le samedi et le dimanche de 9h à 11h30 et de 16h30 à 19h. Merci de prévenir le vétérinaire de garde de votre présence lorsque vous arrivez sur la Clinique, par texto ou appel téléphonique.

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

6) Permanence et continuité des soins

La CLINIQUE DE CONQUES propose un service de permanence/continuité de soins 24h/24 et 7j/7 accessible directement par le propriétaire ou par l'intermédiaire du vétérinaire traitant.

Pour nous contacter : le service est accessible au 05 57 74 94 21. En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, un numéro de portable d'urgence est indiqué sur la messagerie (06 72 42 97 42).

Le transport des chevaux au CHV est obligatoire. Il se fait soit par les propres moyens du propriétaire soit par l'intermédiaire d'un transporteur.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont les équidés (Anes/Chevaux/poneys).

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

Ce contrat de soins est dénommé « fiche d'accompagnement » et doit être rempli pour toute hospitalisation (médicale, chirurgicale, tout type de castration...).

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

10) Exclusion de la consommation humaine

L'exclusion du cheval de la consommation humaine n'étant plus possible pour des raisons idéologiques, il est très probable que l'administration de substances médicamenteuses nécessitera l'exclusion temporaire (6 mois) ou définitive du cheval. Cela devra être mentionné sur le livret du cheval et sur l'IFCE. A ce titre, il convient de présenter le livret signalétique du cheval à son admission.

10) Décès de l'animal

Au cas où l'animal viendrait à décéder, le propriétaire peut demander une autopsie, dans un centre agréé, s'il le souhaite et si cela est possible. Ceci doit être organisé dès-lors qu'il est informé du décès du cheval. Si aucune autopsie n'est prévue ou possible, les frais d'enlèvement du cadavre par la société d'équarrissage SECANIM seront ajoutés à la facture. Un service d'incinération individualisé ou collectif avec récupération des cendres peut vous être proposé sur simple demande par la société Horsia.

11) Conditions tarifaires

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le montant total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis idéalement écrit incluant des paliers financiers sera remis au client. Certaines situations d'urgence ne pourront pas permettre de rédiger un écrit et le vétérinaire recueillera à minima le consentement oral du propriétaire.

Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

12) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Lors de toute hospitalisation, une caution par carte bleue sera exigée.

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

13) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV d'aquitaine :

Adresse : 40 rue de Belfort 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 24 56 93

Email : cro.aquitaine@veterinaire.fr

<https://www.veterinaire.fr/contacter-lordre-en-region/nouvelle-aquitaine-com>

16) RCP

La compagnie d'assurance en charge de la RCP de l'établissement est AVIVA assurances

1067, Route de l'Aérodrome BP 31577 - 84916 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 90 86 54 68

[phd-avignon @ aviva-assurances.com](mailto:phd-avignon@aviva-assurances.com)

Immatriculation ORIAS : 07026861

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la Clinique Equine De Conques.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Lors des examens, actes et interventions réalisés sur votre animal, des photographies peuvent avoir été prises. Ces photos peuvent être utilisées dans le suivi médical de votre équidé, mais également à des fins de communication, sans mention de son nom et du nom du propriétaire.

Nous ne pouvons garantir que votre animal ne soit pas reconnu sur les images. Si vous vous opposez à cette utilisation, merci de nous le faire savoir par écrit.

18) Prises de rendez-vous en ligne :

La Clinique Equine de Conques propose la prise de rendez-vous en ligne via l'entreprise CaptainVet. La prise de rendez-vous s'effectue via le lien <https://www.captainvet.com/clinique/clinique-equine-de-conques> ou via le site de la clinique <http://cliniquedeconques.com/> à l'aide d'un widget.

A savoir que **CaptainVet ne divulguera, vendra ou louera en aucun cas des données à caractère personnelle à un tiers.**

18) Téléconsultations :

La Clinique de Conques propose des rendez-vous en téléconsultation via l'application Liv'Vet. Pour faire une demande de téléconsultation il vous faudra télécharger l'application Liv'vet sur votre mobile ou tablette (disponible dans l'app store et disponible sur google play). Rentrez vos coordonnées et celle de votre cheval ainsi que le code Clinique de Conques lors de votre inscription : LV595029

Vous pourrez ainsi :

– Faire une demande de RDV directement via l'appli pour que le secrétariat vous rappelle et vous confirme une date et heure

– Appelez directement le secrétariat qui retrouvera vos coordonnées dans l'application et fixera un rendez-vous avec vous directement

A savoir que **Liv'Vet ne divulguera, vendra ou louera en aucun cas des données à caractère personnelle à un tiers.**

La Clinique de Conque se réserve le droit de valider ou non une téléconsultation (nous ne pouvons pas proposer de téléconsultation pour tous les motifs de rendez-vous)

Pour plus de renseignements : <http://cliniquedeconques.com/service-de-teleconsultation/>

Guillaume BON

Docteur vétérinaire
N° ordre 20460
Ancien interne U. Montréal
Ostéopathe DO, EVSO-C

Jean-Michel CASAMATTA

Docteur vétérinaire
N° ordre 17421
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Marianne DEPECKER

Docteur vétérinaire
N° ordre 21391
Médecine interne
PhD, Dipl. ECEIM

Nerea ECHEBERRIA

Docteur vétérinaire
N° ordre 33164
Ancienne interne
Universidad Alfonso X El Sabio

Mathieu LENORMAND

Docteur vétérinaire
N° ordre 18357
Ancien interne
Ecole Vétérinaire de Lyon

Fabien RELAVE

Docteur vétérinaire
N° ordre 18713
Chirurgien équin
Dipl. ACVS & ECVS